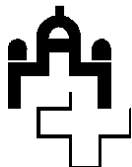


Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



14.2033 Pétition WWF Suisse. Stopper le gaspillage alimentaire

Rapport de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du
19 janvier 2017

Réunie le 19 janvier 2017, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats a procédé à l'examen préalable de la pétition visée en titre, déposée le 10 décembre 2014 par le WWF Suisse.

La pétition vise à diminuer d'au moins 50 % les pertes de denrées alimentaires en Suisse d'ici à l'année 2025.

Proposition de la commission

La commission propose, par 6 voix contre 4, de ne pas donner suite à la pétition.

Une minorité (Cramer, Berberat, Bruderer Wyss, Zanetti Roberto) propose de renvoyer la pétition à la commission en chargeant cette dernière d'élaborer une initiative ou une intervention parlementaire dans le sens de la pétition.

Rapporteur : Luginbühl

Pour la commission :
Le président

Werner Luginbühl

Contenu du rapport

- 1 Objet de la pétition
- 2 Considérations de la commission



1 Objet de la pétition

Un tiers des denrées alimentaires n'est pas consommé, mais gaspillé au long de la chaîne alimentaire. Pour la Suisse, cela représente une quantité d'environ deux millions de tonnes. Et contrairement à d'autres pays, la Suisse n'a pas encore fixé d'objectifs quant à la réduction de ce gaspillage alimentaire. Cela doit changer ! La pétition exige que la Suisse fixe des objectifs afin que la perte de denrées alimentaires soit réduite de moitié d'ici à 2025.

2 Considérations de la commission

La commission a évalué la problématique soulevée et les objectifs proposés par la pétition du WWF Suisse, notamment celui de réduire les pertes de denrées alimentaires. De nombreuses mesures, à plusieurs niveaux, ont déjà été prises pour lutter contre le problème attesté du gaspillage alimentaire.

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED ; [RS 814.600](#)), qui découle de la révision totale de l'ordonnance sur le traitement des déchets (OTD), charge l'Office fédéral de l'environnement et les cantons de collaborer avec les organisations concernées pour informer et sensibiliser la population et les entreprises sur les mesures appropriées de limitation des déchets (art. 7 et 11 OLED). Elle prévoit également de nouvelles dispositions relatives aux déchets d'origine alimentaire (biodéchets), ainsi qu'aux installations de traitement, visant à optimiser l'exploitation des ressources et à permettre la production de nutriments, conditionneurs du sol et énergies renouvelables (art. 14 OLED).

En 2010, le Conseil fédéral avait déjà défini six champs d'action pour évoluer vers une économie verte. Lors de sa séance du 20 avril 2016, il a pris connaissance du rapport publié par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication intitulé « Economie verte : mesures de la Confédération pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse » ; il a aussi tiré un bilan de la mise en œuvre, depuis 2013, du plan d'action « Economie verte ». Avec ce plan, le Conseil fédéral a mis en place les bases pour la transition vers une économie verte et a encouragé l'engagement des entreprises et de la société civile. Elément-clef du plan d'action, la réduction du gaspillage alimentaire passait notamment par l'amélioration de la communication auprès de la population. En Suisse, quelque deux tonnes de nourriture finissent à la poubelle chaque année. Près de la moitié de ces déchets sont produits par les ménages. Par conséquent, la Confédération a cherché à sensibiliser le grand public au problème du gaspillage alimentaire au moyen de guides et dans le cadre d'une exposition nationale. La commission salue cette démarche très importante.

La majorité de la commission est convaincue qu'il ne serait pas judicieux de déposer une nouvelle intervention parlementaire eu égard aux mesures qui ont déjà été prises. En effet, elle rappelle que les thèmes « Déchets et matières premières » et « Consommation et production » font partie des principaux axes de développement du plan d'action pour les années 2016 - 2019. Elle souligne en outre l'adoption, en 2015, de l'Agenda 2030 par les Etats membres de l'ONU : cet agenda vise, entre autres, à réduire de moitié, d'ici à 2030, le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation ; il a également pour but de réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement.

Une minorité de la commission regrette que davantage d'efforts ne soient pas déployés dans le domaine de la sensibilisation. Elle reconnaît qu'un dialogue a été instauré entre les acteurs de la société civile et de l'ensemble de la chaîne alimentaire afin de trouver des solutions globales visant



à réduire durablement le gaspillage alimentaire en Suisse. Plusieurs guides pratiques ont été élaborés, par exemple concernant la datation des aliments dans le commerce de détail. En outre, le rapport final relatif au dialogue entre les parties prenantes (« Food Waste. Stakeholderdialog 2013–2014 ») conclut que l'Etat a une responsabilité particulière dans le domaine de l'information et que, par conséquent, il faut mener une vaste campagne afin de sensibiliser les consommateurs. Pour des raisons financières, aucune campagne de formation et de sensibilisation n'a toutefois vu le jour. La minorité est convaincue qu'un postulat de commission constitue une bonne solution pour montrer clairement que les députés partagent l'inquiétude des nombreux signataires de la pétition concernant le gaspillage alimentaire et accordent en particulier une grande importance à la sensibilisation de la population.

La commission propose, par 6 voix contre 4, de ne pas donner suite à la pétition.